



Procès verbal du Comité de pilotage du Site NATURA 2000 Gorges du Haut Cher du 15 Octobre 2010 à Marcillat en Combraille

Monsieur Christian Chito préside la séance et manifeste sa satisfaction d'accueillir les membres du COPIL à Marcillat en Combraille ; il salue la présence de Mme Kerhomnès et de Monsieur Tabourin représentant les différents services de l'Etat.

Sont excusés :

Monsieur Devoucoux Président du Conservatoire des Sites de l'Allier qui est représenté par Mme Nicole Gagnepain à qui il donne pouvoir

Monsieur Daniel Dugléry , Président du syndicat mixte du Pays de la allée de Montluçon et du Cher qui donne pouvoir à Monsieur Christian Chito

Monsieur Vincent Boulet du Conservatoire botanique national-Massif central

Monsieur Samir Triki , Maire de Lavault Ste Anne

Monsieur Daniel Roussat , Président du Syndicat mixte des eaux de l'Allier

Monsieur le représentant de l'agence de l'eau Loire Bretagne

Monsieur Guy Soalhat , Président de la fédération départementale des chasseurs de l'Allier qui est représenté par Monsieur Gérard Boirot à qui il donne pouvoir

Messieurs et Mesdames les représentants du Groupe Mammologique d'Auvergne

Monsieur Christian Chito avant d'aborder l'ordre du jour du COPIL rappelle la décision du dernier COPIL du 25 mars 2010 d'engager une procédure de recalage sur le parcellaire cadastral du périmètre Natura 2000 Gorges du Haut Cher afin d'ouvrir aux propriétaires fonciers et/ou exploitants du site aux possibilités d'exonération de la taxe foncière pour ceux qui seraient signataires de la charte Natura 2000, ainsi qu'au bénéfice des MAET retenues par ce même COPIL. M CHITO par ce rappel tient à préciser que cette question s'avère le point central de l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur CHITO précise propose donc d'aborder sans tarder les points de l'ordre du jour.

1- Recalage parcellaire du périmètre NATURA 2000

M Christian CHITO fait état de la réunion préalable qui s'est tenue le même jour avec les élus des communes concernées par le recalage du périmètre NATURA 2000 et des questions soulevées quant aux possibilités de rajout et/ou de retrait de parcelles du périmètre . Ont été également soulevées lors de cette réunion des demandes de clarification quant aux modalités de décision que les communes devront respectées à l'issue de la procédure de consultation.

Les supports cartographiques par commune ont été fournis aux élus en appui des discussions.

Aussi, Monsieur Christian CHITO demande à Monsieur Florian Veron du CSA d'effectuer le point d'avancement de la procédure de recalage parcellaire du périmètre Natura 2000 Gorges du Haut Cher ; ceci offrant l'avantage de traiter les questions soulevées.

Monsieur Florian Véron rappelle le contexte de la procédure de recalage résultant de l'impossibilité de la mise en œuvre des outils « Charte Natura 2000 et MAET » sur une part significative du site. Le recalage du périmètre sur les limites cadastrales engendre une extension significative du périmètre qui de 827 ha passerait à 1203 ha.

Est ensuite présentée les étapes et le calendrier de la procédure de recalage, à savoir :
15 octobre : Information auprès des élus du site (réunion préalable au COPIL de ce jour)

Information auprès du COPIL

28 Octobre : information des agriculteurs du site

Fin Octobre : transmission des dossiers techniques à la DDT Allier accompagné du dossier de consultation

Début novembre : saisie des collectivités par Monsieur le Préfet pour consultation

Fin janvier : terme de la consultation et interprétation

Après rappel de la procédure et présentation des supports cartographiques, Monsieur CHITO sollicite l'avis des services de la DREAL tant sur la procédure et modalités de consultation des collectivités que sur le périmètre recalé.

Monsieur Tabourin précise qu'après réception du dossier de consultation, les communes ont 2 mois pour délibérer si elles le souhaitent ; en l'absence de délibération le Préfet arrêtera alors le périmètre recalé. Il invite les collectivités avec l'appui du CSA à accompagner l'information diffusée par voie de courrier individuel et accès au dossier de consultation auprès des propriétaires et agriculteurs du site.

Sur la question des retraits et/ou rajouts de parcelles, il rappelle que le critère premier est celui des habitats et des espèces d'intérêts communautaires aussi des parcelles qui à ce jour comportent du bâti nécessitent une observation plus fine afin de déterminer s'il s'avère opportun de maintenir ces parcelles dans le site, la procédure de consultation étant l'occasion de mieux ajuster le périmètre. M Tabourin fait le constat que l'extension du site tel que présenté comprenant le rajout de parcelles épousant le parcellaire cadastral ne prend pas en compte le critère d'unité de gestion agricole qui lui semble plus cohérent par rapport à l'objectif poursuivi.

M Florian Véron, regrette que cet avis n'ai pas été communiqué préalablement aux premières réunions de consultation dont celle du COPIL de ce jour, un important travail cartographique ayant été réalisé et l'information ayant été diffusée sur cette 1ère base.

Compte-tenu de cette possibilité Monsieur Christian CHITO demande au CSA de retravailler le recalage du périmètre en fonction de cette préconisation et propose une nouvelle réunion du COPIL pour validation du nouveau périmètre proposé d'ici la fin d'année afin de prendre en compte, l'échéance de mars 2011 date de tenue de la CRAE instance de validation des propositions MAET dans la procédure de consultation et d'arrêté du périmètre par Monsieur le Préfet.

Il propose un tour de table afin que chacun se prononce sur cette proposition ; l'ensemble des membres présents approuvent cette proposition qui préserve l'intérêt des agriculteurs principalement concernés par cette procédure, ainsi que le débat participatif au sein du COPIL par la programmation d'une nouvelle réunion en décembre prochain ayant pour seul objet l'approbation du périmètre recalé sur le parcellaire cadastral prenant en compte, le critère d'unité de gestion agricole.

La prochaine réunion du COPIL est donc fixée au 16 décembre prochain

Le CSA devra en conséquence retravailler rapidement sur la cartographie et l'argumentaire technique et scientifique notamment e vue de la prochaine réunion en direction des agriculteurs qui se tiendra le 28 Octobre prochain à Marcillat.

Monsieur CHITO propose ensuite que l'on passe au second point de l'ordre du jour

2-Formation des agents communaux

Le plan de formation a pris du retard en raison de l'actualité de recalage du périmètre et de la nécessité de caler des dates de formation compatibles avec celles des collectivités et de leurs agents. Un questionnaire a été diffusé pour préciser les besoins et adapter le programme de formation. Une première session est envisagée pour décembre. La seconde sera décalée sur l'année 2011, la priorité étant le recalage du périmètre.

3-Etude des milieux ouverts :

Ce volet de l'animation 2010 connaît un retard de réalisation également impacté par la procédure de recalage, néanmoins sont identifiés 3 secteurs d'études dont la caractérisation de leur composante écologique (inventaires) a été réalisée ; les objectifs de préservation en découlant seront produits en 2011 pour proposition de pistes d'intervention.

En appui de cette information, sont présentées des vues aériennes des milieux concernés, ainsi des cartes postales anciennes résultant d'un travail de collectage mené par le CSA permettant de visualiser les évolutions dans le temps des sites en fonction des activités humaines.

4-Point sur la contractualisation Charte Natura 2000

Monsieur CHITO rappelle la décision du COPIL de la mise en œuvre de la Charte Natura 2000 sur le périmètre initial restreint aux parcelles cadastrales intégralement incluse dans le périmètre NATURA 2000. Ce qui a porté le périmètre d'application de la charte à 553 ha pour 595 parcelles concernées. La liste cadastrale des parcelles concernées a été transmise aux services des impôts avant la date limite du 1^{er} septembre 2010 par le CSA.

Monsieur Veron décrit la procédure d'information déployée par le CSA : Une information a été menée auprès des propriétaires concernés par voie d'affichage en mairies et courriers nominatifs. La date limite de dépôt des dossiers était celle du 1^{er} novembre. Aucune demande n'a été enregistrée.

Monsieur CHITO préconise qu'en 2011, au regard de l'expérience et de la mobilisation dans le cadre de la procédure de consultation pour le recalage du périmètre que l'information sur les conditions d'applicabilité de la Charte soit plus largement diffusée et/ou appuyée auprès des propriétaires concernés.

5 - Contrat Natura 2000 de restauration des landes de Perdre

MM Veron et Bajard informent les membres du COPIL du démarrage prochain des travaux de restauration, la première intervention de décapage devant intervenir le 14 décembre 2010. Une signalétique explicative a été mise en place sur le site via l'implantation de deux panneaux d'information ; Une demi-journée d'animation sur site a été organisée le 29 septembre 2010 (confère les visuels présentés aux membres du COPIL)

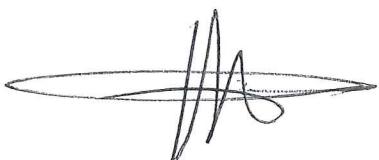
Monsieur CHITO commente le programme d'animation 2011 qui ne fait pas l'objet de modification substantielle par rapport à l'animation 2011 mais qui devra être recentré plus fortement sur l'animation du site et du COPIL. Le groupe qualité de l'eau devra être réuni en 2011, les actions de communication via la création du site internet dédié Natura 2000 Gorges du Haut Cher devront être réalisées, la formation des agents communaux s'achèvera et la mise en œuvre de formation en direction des agents de développement des autres structures ressources du territoire du Pays devra être effective. Un effort devra être produit en matière de réalisations d'outils pédagogiques en direction des jeunes publics et de la population locale.

Les autres volets de la mission du CSA auront leur continuité en 2011.

L'ordre du jour très dense du COPIL étant épuisé, Monsieur CHITO remercie les membres présents de leur attention et participation et les invite à une visite sur site « milieux ouverts» sur la commune de Lignerolles. Il donne rendez-vous aux membres du COPIL pour le 16 décembre prochain afin de valider le périmètre recalé.

Fait à Marcillat le 15 Octobre 2010

**le Président du COPIL
Christian CHITO**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "CHITO". It consists of several loops and strokes, with a large oval shape on the left and more vertical and horizontal lines extending from it.



Procès verbal du Comité de pilotage du Site NATURA 2000 Gorges du Haut Cher du 25 mai 2011 à Marcillat en Combraille

Monsieur Christian Chito préside la séance et manifeste sa satisfaction d'accueillir les membres du COPIL à Marcillat en Combraille ; il salue la présence des représentants des différents services de l'état ainsi que l'ensemble des membres présents.

Sont excusés :

Monsieur Devoucoux Président du Conservatoire des Sites de l'Allier qui est représenté par Mme Nicole Gagnepain à qui il donne pouvoir

Monsieur Daniel Dugléry, Président du syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher qui donne pouvoir à Monsieur Christian Chito

Monsieur Pierre-Antoine Legoutière Vice-président du COPIL

Monsieur Laurent Seytre du Conservatoire botanique national-Massif central

Monsieur Samir Triki , Maire de Lavault Ste Anne

Monsieur le représentant de l'agence de l'eau Loire Bretagne

Messieurs et Mesdames les représentants du Groupe Mammologique d'Auvergne

Monsieur Christian Chito avant d'aborder l'ordre du jour du COPIL informe les membres du COPIL de l'aboutissement de la procédure de recalage du périmètre Natura 2000 Gorges du Haut Cher en perspective de la tenue de la CRAE d'Avril 2011 .Il propose que l'on passe rapidement aux points de l'ordre du jour.

1- Retour sur la procédure de Recalage parcellaire du périmètre NATURA 2000

Florian Veron rappelle le calendrier de consultation intervenu après la décision du COPIL DU 16 décembre dernier, il fait état de l'approbation en cours du périmètre par le Ministère en charge de l'écologie.

Monsieur Chito demande à ce que chaque commune soit destinataire de la nouvelle cartographie du périmètre officiel recalé.

Monsieur Florian Véron s'engage à transmettre les cartographies du nouveau périmètre officiel aux membres du COPIL et en priorité aux communes concernées.

Mme Dubillon rappelle que cette procédure a été très consommatrice de temps et d'énergie et a fortement impacté le programme d'animation 2010-2011.

2- Groupe de travail qualité de l'Eau :

Ce point de l'ordre du jour est traité en début de séance, Monsieur Daniel Roussat devant quitter la séance avant son terme pour se rendre à une autre réunion.

Il demande à ce que le SPEC puisse participer aux travaux de ce groupe qualité de l'eau notamment au regard du projet de silo à boue sur la commune de Teilley Argenty devant faire l'objet d'une évaluation d'incidence.

Ce projet de station de boues a un objectif de valorisation agricole en lien avec Terrallier et les agriculteurs locaux.

Monsieur Christian CHITO confirme l'inscription initiale du SPEC au groupe de travail « Qualité de l'eau » ; Il rappelle que les PLU et les études d'incidence prévoient la sollicitation du CSA dans le cadre d'opérations présentant un impact à évaluer sur le site Natura 2000.

Il regrette qu'à ce jour au regard de la procédure de recalage du périmètre à laquelle a été confronté le COPIL, le groupe qualité de l'eau n'ait pu se réunir en 2010 comme prévu initialement.

Il rappelle également l'objet du groupe « Qualité de l'eau » qui ne pouvant et ne souhaitant se substituer aux travaux du SAGE Cher Amont a été constitué pour procéder à un état des lieux des études menées sur le site et d'en faciliter l'accès aux membres du COPIL.

Monsieur Chito insiste sur le rôle premier du groupe qualité de l'eau qui est celui de veiller à la transparence et la diffusion des informations accessibles aux membres du COPIL sur cette « question de la qualité de l'eau » conformément aux objectifs du DOCOB.

A ce sujet Monsieur Chito interroge Madame Marchand sur l'accessibilité de l'étude menée par EDF dans le cadre de la renégociation de sa concession Barrage de Rochebut . Mme Marchand répond que cette étude n'est toujours pas disponible, le renouvellement de la concession n'étant toujours pas abouti.

M Chito rappelle, que le Pays et le COPIL restent en attente du document de planification devant résulter des travaux du SAGE Cher Amont ; qu'au groupe « Qualité de l'eau » sont associés nos homologues de la Creuse ; ainsi l'ONF et le département de la Creuse sont conviés aux comités de pilotage des gorges du Haut Cher .

Monsieur Roussat reconnaît que la constitution de ce groupe qualité de l'eau est une bonne initiative et réaffirme son souhait d'y participer, une telle instance d'échange des différents acteurs de « la qualité de l'eau » n'existant pas.

Monsieur Christian Chito demande à ce que le groupe « Qualité de l'eau » puisse être réuni à l'automne prochain.

L'association des pêcheurs du Bourbonnais informe les membres du COPIL de la réalisation de deux pêches électriques d'affinement pour septembre 2011 en dessous du Pont de Prat et au niveau du Moulin de Bréchaille.

Mme Gagnepain intervient en demandant où en est l'étude d'extension du périmètre Natura 2000 en lien avec les départements de La Creuse et du Puy de Dôme.

Monsieur Tabourin répond que les études sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire ont été menées et sont entre les mains des services de l'état.

Il mentionne également que pour le moment au niveau du Ministère, priorité est donnée aux zonages maritimes

Monsieur CHITO tient à souligner que l'on sort à peine d'une mesure de recalage du périmètre, et que d'autre part, la communauté de communes de Marcillat en Combraille aux côtés du département de l'Allier entreprend une réflexion sur le développement et les aménagements de la Vallée de Chambonchard.
Cette question ne lui paraît pas d'actualité, existant d'autre part d'autres dispositifs de valorisation – préservation tels que les ENS.

3-Etat d'avancement de la formation des agents communaux :

Cette formation devait se tenir intégralement en 2010, au regard des travaux de recalage du périmètre, la seconde session à destination des agents communaux s'est tenue le 25 janvier à Lignerolles en direction d'une vingtaine de participants.

Y ont été abordés les thèmes pouvant être directement liés à leurs pratiques professionnelles dont la gestion des bords de chemin, des rémanents, des milieux patrimoniaux, des bords des cours d'eau et des espèces exotiques envahissantes.

Une évaluation de cette formation sera opérée en lien avec les services du Pays.

4- Etude de caractérisation des milieux ouverts des Gorges

Passée la CRAE et le montage des dossiers de diagnostic MAET, l'étude est actuellement reprise pour identification des actions de restauration/gestion et étude de leur faisabilité technique et financière.

La visite de l'après-midi sur le site de la base de Kayak de Lavault Ste Anne permettra d'illustrer cette étude.

Néanmoins Monsieur Florian Véron établit une synthèse historique des activités, par collecte de cartes postales et photographies aériennes sur 5 pas de temps de 1946 à nos jours, d'après lesquelles l'on peut observer la fermeture du paysage et le reboisement des parcelles.

Le diagnostic écologique quant à lui réalisé comprend un inventaire de la flore, des insectes et des habitats naturels.

5-Restauration des Landes de Nerdre

Depuis le dernier COPIL, la 1^{ère} campagne de décapage a été réalisée, Monsieur Florian Véron présente aux membres du COPIL une cartographie des espaces ayant fait l'objet d'interventions.

Les panneaux d'information du public ont été posés aux entrées du site des Réaux.

Sont prévus 2 passages pour broyage des fougères durant l'été et la prochaine action de décapage devrait intervenir pour l'hiver 2011/2012.

5- Les Mesures MAET

Monsieur Christian CHITO rappelle le travail mené en 2010 pour l'élaboration du dossier MAET qui s'est vu refusé par la CRAE et qui, après recalage du périmètre, a été représenté à la CRAE du 31 mars 2011 et s'est vu accepté.

Il a été également recherché un organisme en capacité de conduire les diagnostics MAET, la Chambre d'agriculture de l'allier n'opérant plus ces diagnostics ; aussi un partenariat avec les CER France du département a été constitué pour ce faire.

5 exploitants ont sollicité un diagnostic d'exploitation pour un budget prévisionnel de 73 865.20 €

Ce résultat pour une 1^{ère} expérience complexe de mise en œuvre de MAET est estimé satisfaisant par les membres du COPIL.

Est attendu un suivi de cette mise en œuvre pour le COPIL prochain.

6- Les contractualisations Charte NATURA 2000

Le dispositif avait été lancé en 2010 pour les seules parcelles alors incluses en totalité dans le périmètre Natura 2000.

Le dispositif est à présent ouvert à la totalité des parcelles cadastrales éligibles après recalage du périmètre.

Ce qui a pour conséquence de devoir procéder à une réactualisation des références cadastrales (listes complètes des parcelles) pour l'élaboration d'un nouvel arrêté préfectoral ouvrant ainsi le dispositif aux propriétaires qui devront faire l'objet d'un recensement exhaustif et d'actions de communication individualisées.

Cette communication s'en trouvera facilitée compte tenu de la phase de consultation pour le recalage du périmètre qui a permis ce recensement.

Monsieur Chito demande à Monsieur Véron de s'assurer de la transmission de la liste des parcelles cadastrales de l'ensemble du site, ce dans les délais autorisant la contractualisation future pour les propriétaires volontaires.

7-Communication et valorisation pédagogique

Le travail de conception du Site dédié Natura 2000 Gorges du haut Cher est présenté notamment son arborescence. La finalisation du site est attendue en 2011 et sera présentée au prochain COPIL pour approbation ; il apportera l'avantage de permettre aux membres du COPIL de consulter l'ensemble des documents diffusés ainsi que d'autres documents de référence.

L'élaboration de livrets pédagogiques de découverte et connaissance du site vont être d'actualité pour ce faire, le CSA se rapprochera de la Maison de la Combraille, équipement dédié aux paysages de la Combraille afin de concevoir des outils pédagogiques en partenariat.

Monsieur Pinon fait part de la nécessité de son point de vue de développer une signalétique permettant de mieux identifier la présence et l'accessibilité du site notamment au point de découverte touristique qu'est le Barrage de Rochebut.

Monsieur Tabourin et Monsieur Véron rappellent les panneaux réalisés aux portes d'entrée du site ; Monsieur Tabourin rappelle la possibilité qu'a la collectivité de déployer des moyens d'information complémentaire.

Mme Dubillon souligne l'investissement important déjà consentie par la collectivité quant à cette signalétique notamment en mobilisant des crédits Leader Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, ainsi qu'au travers d'autres projets de valorisation dont la Maison de la Combraille.

Monsieur Chito formule sa volonté de voir la production en 2011 de nouveaux outils pédagogiques notamment en direction des jeunes publics.

L'ordre du jour du COPIL étant épuisé, Monsieur CHITO remercie les membres présents de leur attention et participation, il les invite pour l'après-midi à une visite sur site « milieux ouverts » sur la commune de Lavault Ste Anne à la Base de Canoë Kayak.

Fait à Marcillat le 1^{er} juin 2011

**Le Président du COPIL
Christian CHITO**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "CHITO", is placed below the typed name. The signature is fluid and stylized, with a prominent vertical stroke on the left and a loop on the right.